



Selon des documents que nous avons pu consulter, sans avoir la possibilité de les publier (pour protéger nos sources), 550.000.000 sur les 560.000.000 FCFA ordonnés par le Secrétaire général de la présidence de la République ont été bel et bien dégagés au bénéfice de la Fécafoot, et mis à la disposition de l'agent comptable compétent.

350.000.000 de FCFA ont été par la suite effectivement décaissés par un proche collaborateur du président Samuel Eto'o (qui avait ordonné). 200.000.000 ayant été « cantonnés » par l'agent comptable de la Fécafoot qui exige des dirigeants de la Fédération, un compte d'emploi des 350.000.000 décaissés et un mémoire de dépenses avant décaissement des 200.000.000 restant à sa disposition. Le gap de 10.000.000 étant visiblement dû à des problèmes de calcul.

L'ordre de retrait des 350 millions porte le numéro 19 et date du 18 avril 2022. Les ordres de retrait N°21, 22 et 23 ayant été orientés vers un compte de consignation portant le numéro 420.

Contrairement à ce que soutenait le communiqué du Secrétaire général de la Fécafoot le 1er juillet dernier, à la suite de la fuite sur les réseaux sociaux d'un compte rendu fait par le payeur spécial du MINSEP au ministre des Finances en date du 28 juin, les 350.000.000 reçus par la Fécafoot émanent donc de la subvention de la présidence de la République et non de celle des Services du Premier ministre. La note y ayant trait continue de faire l'objet d'un traitement.

Les paiements et décaissements se sont donc faits sur la base de la note du SGPR datée du 22 mars 2022 et concernant la subvention annuelle allouée aux clubs professionnels de football du Cameroun.

La note du SGPM, portant sur la mise à disposition de la subvention de l'Etat pour l'organisation des championnats Emite One et Two, datée du 13 avril 2022, étant encore dans les circuits de traitement.

La direction de la Fécafoot s'est donc fourvoyée. Ce qui explique sans doute les excuses à peine voilées présentées par Samuel Eto'o lorsqu'il demandait aux Lionnes indomptables d'applaudir pour le MINFI et l'agent comptable OUM. Ou lorsqu'il envisageait de dédier la victoire espérées des Lionnes face à la Zambie au ministre et à son collaborateur. Victoire manquée.

En s'emportant devant la presse sportive, en jetant aux gémonies ceux qui, et en déclenchant cette autre polémique, Samuel Eto'o ne se doutait peut-être pas qu'elle mettrait à l'épreuve le serment de transparence qu'il a fait au moment de son élection.

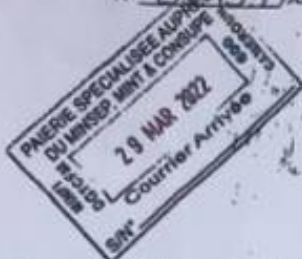
Fera-t-il produire un compte d'emploi des 350.000.000 décaissés et utilisés? Accepter a-t-il de s'obliger au respect des procédures en faisant produire le mémoire de dépenses exigé par l'agent comptable ? Son secrétaire général par intérim refera-t-il plusnpausement un communiqué pour faire amende honorable?

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Patrie - Travail - Patrie
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
People - Work - Fatherland
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL

N° B 2153 /SG/PR

Yaoundé, le 22 MARS 2022



LE MINISTRE D'ETAT, SECRETAIRE GENERAL
THE MINISTER OF STATE, SECRETARY GENERAL
A/to

Monsieur le Ministre des Sports et de
l'Education Physique

YAOUNDE

Objet : Mise à disposition de la subvention
annuelle allouée aux Clubs
professionnels de football.

Faisant suite au lancement des championnats nationaux de football
comptant pour la saison sportive 2021-2022.

Louis PAUL MOTAZE

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir mettre en urgence
à la disposition de la Fédération Camerounaise de Football, la subvention
annuelle de cinq cent soixante millions (560 000 000) de FCFA, destinée
aux clubs professionnels de football.

Urgence particulièrement signalée./-

20 22H/11228

COPIE
SG/PM
MINISTRE
DES SPORTS



Ferdinand NGOH NGOH

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
MINISTÈRE DES SPORTS
ET DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE
MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION
FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE
MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION
FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
MINISTÈRE DES SPORTS
ET DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE
MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION
FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE
MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION
FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE

N° 017 N. MIN/SG/DOCFM/PI-000

Yaoundé, le 28 Juin 2022

**NOTE A LA HAUTE ATTENTION DE MONSIEUR LE MINISTRE DES FINANCES
S/C DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TRÉSOR,
DE LA COOPÉRATION FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE.**

Objet: paiement de la subvention allouée
aux clubs professionnels de football.

Par correspondance N°B2153/SG/PR du 22 mars 2022, le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République a saisi le Ministre des Sports et de l'Éducation Physique (MINSEP) en vue de mettre à la disposition de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT), la somme de cinq cent soixante millions (560 000 000) de FCFA, destinée aux clubs professionnels de football.

La copie de ladite lettre vous ayant été adressée, vous aviez instruit le Directeur Général du Budget et le Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire pour suite à donner. Ce dernier a répercuté vos instructions à la Paierie Spécialisée auprès du MINSEP afin de procéder au paiement de cette subvention.

En exécution de ces instructions, et en fonction des moyens mis à ma disposition, la somme de cinq cent cinquante millions (550 000 000) de FCFA a fait l'objet de paiements partiels successifs au profit de l'Agent comptable de la FECAFOOT, entre le 18 et le 27 avril 2022.

En outre, au regard de l'urgence signalée, ces paiements ont été effectués par avance de trésorerie, en attendant la couverture budgétaire conséquente.

Je reste attentif à vos hautes instructions.

- PJ:**
- Copie de la Lettre N°B2153/SG/PR du 22 mars 2022
 - Copies des Ordres de retrait de l'Agent Comptable de la FECAFOOT.



Le Payeur Spécialisé

William Sinjiewoh
Inspecteur Principal du Trésor

LeFaxinfo